

BAMA15	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Étudiant inscrit en BAMA15 à partir de 2021-2022	•Inscription principale en MA	•Inscription principale en MA	•Inscription principale en MA (droit acquis)	•Inscription principale en MA (droit acquis)
	•Finançabilité en MA sous ancien régime	•Finançabilité en MA sous ancien régime	•Finançabilité en MA sous ancien régime	•Finançabilité en BA et MA sous nouveau régime
Points d'attention	En cas de réussite du Bachelier, je m'inscris uniquement au Master et serai soumis aux anciennes dispositions pour la finançabilité.	En cas de réussite du Bachelier, je m'inscris uniquement au Master et serai soumis aux anciennes dispositions pour la finançabilité.	En cas de réussite du Bachelier, je m'inscris uniquement au Master et serai soumis aux nouvelles dispositions pour la finançabilité. Tous les étudiants passent sur les nouvelles dispositions en 2024-2025.	
Étudiant inscrit en BAMA15 à partir de 2022-2023		•Inscription principale en MA	•Inscription principale en MA (droit acquis)	•Inscription principale en MA (droit acquis)
		•Finançabilité en MA sous ancien régime	•Finançabilité en MA sous ancien régime (car pas de changement de cycle)	•Finançabilité en BA et MA sous nouveau régime
Points d'attention		En cas de réussite du Bachelier, je m'inscris uniquement au Master et serai soumis aux anciennes dispositions pour la finançabilité.	En cas de réussite du Bachelier, je m'inscris uniquement au Master et serai soumis aux nouvelles dispositions pour la finançabilité. Tous les étudiants passent sur les nouvelles dispositions en 2024-2025	
Étudiant inscrit en BAMA15 à partir de 2023-2024			•Inscription principale en BA	•Inscription principale en BA
			•Finançabilité en BA sous ancien régime (car pas de changement de cycle)	•Finançabilité en BA et MA sous nouveau régime
Points d'attention			En cas de réussite du Bachelier, je m'inscris uniquement en Master et serai soumis aux nouvelles dispositions de finançabilité. Tous les étudiants passent sur les nouvelles dispositions en 2024-2025.	